

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_045 : ADMINISTRATION GENERALE / "TECHNICIEN(NE) SPANC / ANIMATEUR(TRICE) D'OPÉRATION DE RÉHABILITATION" - CRÉATION DE POSTE**

**Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ**

Vu le Code de la Fonction Publique ;

L'objectif du service « Grand Cycle de l'Eau » est de garantir la bonne exécution du service public en lien avec les compétences « eau potable », « assainissement des eaux usées », « gestion des eaux pluviales urbaines » et « GEMAPI ».

Ainsi le service assure la prospective sur les évolutions futures des besoins (production, traitement, réseaux...), planifie et réalise les travaux en lien avec ces études, garantit le respect des normes en vigueur, assure la bonne exploitation ainsi que la maintenance préventive et curative des systèmes dont il a la gestion.

Une des missions est l'animation de l'opération groupée des réhabilitations des dispositifs d'Assainissement Non Collectif sur le bassin Cère amont. Pour mener à bien cette mission, il est nécessaire de recruter un agent contractuel, affecté à 50 % sur la réhabilitation de certaines installations et à 50 % sur le SPANC/CABA, pour une durée de trois ans et ceci conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.338-8,

disposition 2.

Les missions et les caractéristiques de ce poste sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi contractuel de « Technicien(ne) SPANC – Animateur(trice) d'opérations de réhabilitation » pour une durée de 3 ans en application du Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.338-8, disposition 2 et conformément aux missions et caractéristiques de cet emploi, telles que définies ci-après :

**Missions :**

**Animation d'opérations de réhabilitation :**

- Mise à jour de diagnostics de conformité ;
- Animation de la concertation sur les zones à réhabiliter en priorité dans le cadre du Contrat de Progrès du bassin Cère amont ;
- Entretiens avec les propriétaires et conseil ;
- Montage des dossiers administratifs et techniques ;
- Suivi des dossiers ;
- Contrôle des travaux et réception ;

**SPANC/CABA :**

- Contrôles périodiques des installations d'ANC sur le territoire communautaire, contrôle de conception, de réalisation des chantiers pour des réhabilitations ou des créations de nouvelles installations, diagnostic lors des ventes immobilières ;
- Rédaction des rapports (diagnostic, conformité), instruction des dossiers ANC lors de dépôt dans le cadre d'une réhabilitation ou d'un acte d'urbanisme (PC ou DP).

**Caractéristiques :**

- Statut : agent non titulaire
- Niveau de rémunération : à définir en fonction du candidat retenu, emploi relevant de la catégorie B
- Régime indemnitaire : RIFSEEP attaché au groupe de fonction B3 institué par la délibération n° DEL\_2023\_017 du 9 février 2023
- Régime de travail : temps complet
- Durée : 3 ans

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation des échelles indiciaires des cadres d'emplois de la catégorie B seront automatiquement transposables par voie d'avenant audit contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Assainissement,

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 015-241500230-20240411-DEL\_2024\_045-DE



Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.